

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE



Véhicule d'occasion

Pièces à fournir obligatoirement :

- le certificat d'immatriculation original
(ex-carte grise : gardez le coupon détachable complété et signé)
- le certificat de cession dûment rempli et signé par le titulaire ou les co-titulaire(s)
- la demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*03) dûment remplie et signée par le titulaire et le ou les co-titulaire(s)
- Photocopie de pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
Carte d'identité, permis de conduire, Passeport
- un justificatif d'assurance du véhicule et pour les personnes physiques qui demandent une immatriculation, la copie du permis de conduire dont les catégories de permis correspondent au véhicule à immatriculer.
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
Quittance de loyer, eau, gaz, électricité, téléphone, assurance habitation.
- la preuve du contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
- un chèque libellé à l'ordre de la régie des recettes de la Préfecture
Une enveloppe affranchie libellée à votre nom et **adresse** (sauf immatriculation nouvelle de type AA-001-AA)

Cocher

Nota : L'ensemble de ces pièces assure la recevabilité de votre dossier sous réserve de sa validation par le service instructeur.

Ouverture de l'accueil cartes grises lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H30

